



**N°33 Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
des Ardennes**

N°ISSN: 1264-9783

N°CPPAP: 0113 S 07672

Directrice de publication : Karine Fuselier

Imprimé par nos soins

Trimestriel - Prix: 1 euro

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

FSU Ardennes

48 Rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr

Site: <http://sd08.fsu.fr>



Déposé le 31 août 2013

Routage 206.

Dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC



ÉDITO

Rentrée scolaire, rentrée sociale : vigilance et réactivité !

Alors que la rentrée scolaire 2012 était encore très fortement marquée par les choix opérés et l'idéologie véhiculée sous la mandature Sarkozy, celle de 2013 sera celle de François Hollande et de son gouvernement dit « de gauche », rentrée qui, pour l'heure, après les annonces et les travaux qui ont conduit à sa préparation, n'affiche pas la rupture attendue, engendrant plutôt le scepticisme voire l'inquiétude quant au projet d'École qui se dessine...

Si la loi d'orientation et de programmation de Vincent Peillon inscrit en effet dans le marbre un plan pluriannuel de recrutements, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter après les trop nombreuses suppressions de postes et les dégradations inhérentes de ces dernières années, si elle porte en elle sans conteste la volonté de faire réussir tous les jeunes, pour autant elle ne constitue, au lendemain de son adoption définitive par le Parlement, qu'un compromis, laissant désormais la place à de nombreux chantiers (redéfinition du socle, réécriture des programmes, requalification du métier, ...) et sans doute d'après discussions à venir...

La FSU plaide pour une refonte du collège pour tous, une rupture avec les réformes Darcos/Chatel des lycées, une relance de l'éducation prioritaire, une autre réforme des rythmes scolaires, une revalorisation des métiers de l'éducation.

.../...

SOMMAIRE

- ◆ Edito..... 1-2
- ◆ Une rentrée sous le signe de l'action..... 2
- ◆ Voyons grand pour l'école, ses élèves et ses personnels..... 3-4
- ◆ Restructuration du réseau des établissements : suite et fin ?..... 5
Communiqué de presse du SNES..... 5
- ◆ Vos représentants FSU dans les instances.. 6
- ◆ Autonome de solidarité laïque..... 7
- ◆ EPS : rentrée sportive en perspective..... 7
- ◆ Crédit mutuel, contact..... 8

Un an après l'élection de François Hollande, au-delà des discours qui se veulent rassurants voire résolument optimistes, c'est aujourd'hui une ligne politique nettement tracée, des choix de société clairement définis qui sont attendus par tous...

D'ores et déjà, pour montrer sa détermination à peser sur les orientations de cette réforme fondamentale des retraites qui se prépare, la FSU, avec la CGT, FO et Solidaires, appelle à une journée d'action et de mobilisation le mardi 10 septembre prochain.

Pour tous les Ardennais, **rendez-vous à 13h30 Place Ducale à Charleville-Mézières**, pour un grand rassemblement suivi d'une manifestation jusqu'à la Préfecture.

Enseignants, fonctionnaires, salariés, pour les retraites, les salaires et l'éducation, la rentrée sera sociale !

Karine Fuselier, Jérôme Clad,
Arnaud Lambert, Jean-Philippe Guénard,
co-secrétaires de la FSU Ardennes

Une rentrée sous le signe de l'action



Cette rentrée ne fera pas exception... Depuis plusieurs années, les bulletins alertent la profession sur des rentrées qui, loin d'être sereines, sont empreintes de nécessaire vigilance, de mobilisations à construire... La « règle » instaurée ne sera pas démentie cette année.

Sur le plan de l'éducation

La promulgation de la Loi d'Orientation et de Programmation n'a pas réglé l'ensemble des problèmes éducatifs posés par notre système pour la réussite de tous les élèves. De nombreuses modifications sont encore à venir et passeront par la voie réglementaire (décrets et circulaires). Des discussions ont été engagées dès la fin de l'année scolaire et pendant les vacances ; elles ont porté sur l'éducation prioritaire, le collège, le lycée, les missions et d'autres s'ouvriront à la rentrée : obligations réglementaires de service des enseignants... Le ministère n'a, pour l'heure, divulgué aucune information quant à ces rencontres avec les syndicats et n'a esquissé ou du moins présenté aucune piste, aucun projet. La vigilance sera donc de mise sur l'ensemble de ces dossiers pour éviter toute dégradation et surtout pour faire en sorte que des alternatives crédibles à même d'apporter des réponses concrètes à l'échec scolaire soient mises en œuvre. Ce dossier éducatif doit être au cœur de nos préoccupations et faire l'objet d'un suivi particulier pour qu'à tout moment, en cas de nécessité, nous puissions nous mobiliser et nous faire entendre afin que soient prises en compte nos revendications pour un système éducatif amélioré.

Sur le plan général

Les vacances scolaires (comme par hasard) ont été l'occasion d'un examen par le gouvernement des pistes à retenir dans le cadre d'une future réforme de la protection sociale et surtout des retraites. Là encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, rien n'a filtré des orientations qui seront envisagées. S'il semble que les préconisations du rapport Moreau qui a fait couler beaucoup d'encre ne seront pas reprises, il n'en reste pas moins que nous restons sur l'idéologie dominante des forces libérales : puisque

nous vivons plus vieux, il est normal que nous travaillions plus longtemps... Certes, l'espérance de vie a augmenté mais l'espérance de vie en bonne santé, elle, n'a pas suivi la même courbe et l'accroissement progressif de l'âge de départ en retraite lui nuit gravement. La question des retraites n'est pas une question technique ; elle est une question politique, une question de répartition de la richesse. Pour « faire entrer l'argent dans les caisses », il faut changer de politique et revenir sur les plans d'austérité, promouvoir une véritable politique de l'emploi en le sécurisant, augmenter les revenus... des solutions sont possibles, il n'y a pas de fatalité et le financement des retraites, dans l'état actuel de la politique et de la réglementation, ne « coûterait » qu'un point de PIB supplémentaire en 2020 (chiffre du Conseil d'Orientation des Retraites).

A l'occasion de cette réforme voulue par le gouvernement, il nous faudra peser et démontrer que des alternatives crédibles sont possibles mais il nous faudra aussi revendiquer pour la prise en compte de la pénibilité de nos professions, des années d'études, etc...

Un collectif Retraites s'est d'ores et déjà constitué « Ensemble, défendons nos retraites ! », vous pourrez retrouver son texte d'appel ici : <http://www.retraites2013.org/> et y rejoindre les premiers signataires.

La rentrée sera donc active et animée au plan général. Elle risque de l'être également au plan local tant les dégradations subies ces dernières années ont été importantes. Les mesures prises pour la rentrée 2013 ne corrigeront pas ces manques, ces conditions de travail difficiles, ces classes surchargées, ces emplois du temps sur deux voire trois établissements...

Les syndicats de la FSU seront à vos côtés pour résoudre les problèmes qui pourraient survenir. N'hésitez pas à les contacter et à les rejoindre au plus vite pour renforcer cet outil et amplifier leurs voix dans les négociations, dans les revendications...

Bonne rentrée à toutes et tous,

Benoît HUBERT pour le SNEP départemental

Voyons grand pour l'école, ses élèves et ses personnels !



Dans le premier degré, la priorité ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes précipitée, contestée et rejetée par la communauté éducative. Cette priorité doit se traduire par des avancées concrètes reconnaissant le travail et l'engagement des enseignants et permettant la réussite de tous les élèves. Cela passe aussi par la création des postes et recrutements nécessaires.

Rythmes

Depuis le début du processus, la réforme des rythmes scolaires a été marquée par un manque de concertation et une précipitation de très mauvais augure pour sa mise en place concrète à la rentrée 2013. La réforme ne peut se faire sans et encore moins contre les enseignants. D'ailleurs, cette réforme n'a pas convaincu, puisqu'au niveau national seulement 18,6 % des communes, 22,5% des écoles, et 22,3 % des élèves seront finalement concernés par une modification des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Au niveau départemental, la réforme des rythmes s'appliquera dès 2013 dans 18,86 % des communes (avec école), 16,6 % des écoles et pour 17,9% des élèves. L'impréparation dans laquelle se fait cette réforme et la grande latitude donnée aux collectivités vont conduire inévitablement à des organisations chaotiques et très inégalitaires et posent un grand nombre de questions :

- La carotte financière a conduit certaines communes à se prononcer pour 2013 dans la précipitation sans forcément mesurer toutes les implications de la réforme. Quid du financement après 2014 ?
- Les horaires risquent d'être décidés dans certains endroits non en fonction du rythme des élèves mais en fonction du moindre coût pour les collectivités, du moindre coût pour les transports, etc.
- Les activités péri-éducatives risquent, dans certains cas, de se résumer à de la garderie. Dans les autres cas, les choix se feront en fonction des budgets contraints dont disposent les mairies ou les communautés de communes. Les taux d'encadrement ont d'ailleurs été dégradés pour permettre une mise en place à moindre coût, mais au détriment de la qualité d'encadrement.
- Comment remettre au travail des élèves suite à une pause méridienne de 3 H 00, source d'énerverment et de fatigue pour les enfants ?
- Quelle qualification et quelle formation pour les intervenants sur ce temps péri-éducatif ?
- Quelle utilisation des classes sur ces temps ? Quand les enseignants pourront-ils disposer des locaux pour préparer matériellement leur classe ?
- Quels coûts pour les familles, pour les contribuables ?
- Quoi qu'il en soit, le panel d'activités proposées, leur qualité, leur coût pour les familles... vont dépendre des choix, véritables ou contraints financièrement, des collectivités et du tissu associatif et cul-

turel existant.

- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) doivent rester à l'initiative et de la responsabilité des équipes pédagogiques. En aucun cas elles ne peuvent être un avatar de l'APE (Activités Péri-Éducatives). Elles ne doivent pas être non plus un prétexte à ne pas recréer et développer plus avant les postes de RASED supprimés en masse ces dernières années. Quelle liberté sera laissée aux équipes dans la mise en place de ce dispositif, et notamment sur la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école ?
- Les Emplois d'Avenir Professeurs peuvent être amenés à intervenir sur le temps péri-éducatif. Nous restons opposés à tout exercice en responsabilité pour des étudiants, que cela soit sur le temps scolaire, et encore moins sur le temps péri-éducatif qui ne relève pas du champ de compétence des enseignants. Seront-ils seuls en responsabilité d'un groupe d'élèves sur ces temps ?
- Concernant le Projet Éducatif Territorial, là encore, la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 ne prévoit pas expressément la participation des enseignants au comité de pilotage qui doit l'encadrer.

Nous voyons donc une réforme qui se décide et se met en place essentiellement entre les collectivités et l'administration de l'Éducation Nationale, laissant sur le bord de la route les équipes pédagogiques des écoles.

Les instances CTSD et CDEN doivent rester les lieux de référence où ont lieu les débats et où sont émis les avis.

Dans ce contexte de territorialisation rampante de l'Éducation et dans la perspective de l'acte III de décentralisation, la FSU continue de défendre une Éducation qui doit rester Nationale. Le SNUipp-FSU restera combative pour une réforme qui concilie réussite des élèves, conditions de travail des enseignants et transformation de l'école et vigilante pour défendre le Service Public d'Éducation, seul repart contre les inégalités.

Effectifs, programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, formation initiale et continue, RASED, direction et fonctionnement de l'école, Éducation prioritaire... Sur tous ces sujets, des améliorations concrètes sont indispensables et urgentes. Elles ne se feront qu'en s'appuyant sur l'expertise des enseignants. Les enseignants doivent être associés, consultés et impliqués dans un bilan des programmes de 2008 et dans l'élaboration des nouveaux. Le SNUipp-FSU revendique une journée banalisée.

En outre, des avancées doivent être réalisées sur d'autres sujets.

.../...

Améliorer les conditions de travail des enseignants

Dans le premier comme dans le second degré, les conditions d'exercice du métier se sont fortement dégradées ces dernières années : classes surchargées, pressions hiérarchiques, injonctions, allongement de carrière, remplacement... La FSU Ardennes demande que les conditions de travail des enseignants soient reconsidérées et améliorées.

Revaloriser tous les personnels

Les campagnes menées par le SNUipp-FSU ont permis de mettre en évidence le déclassement salarial des enseignants. Des mesures significatives sont à prendre d'urgence. Le SNUipp-FSU avec la profession portera ses exigences dans les discussions à venir.

Le montant de la nouvelle indemnité pour les professeurs des écoles s'élèvera à 400 euros annuels. Elle sera versée en deux fois, 200 euros en décembre 2013 et 200 euros en juin 2014. La rue de Grenelle a également annoncé que le taux de passage à la Hors classe serait augmenté de 1 %, soit maintenant 3% par an, ce qui devrait concerner pour cette année environ 2 000 enseignants du primaire supplémentaires.

Pour le SNUipp-FSU qui a mené, ces derniers mois, une campagne pour alerter sur le déclassement salarial des professeurs des écoles, une première marche vient d'être franchie. Pour autant, à ce jour, l'objectif affiché par le ministre lui-même, d'égalité des rémunérations de tous les corps enseignants reste à atteindre. Comme l'a souligné l'OCDE le 25 juin dernier, les professeurs des écoles français recrutés à bac + 5 sont moins bien rémunérés que la moyenne de leurs confrères de l'OCDE, et l'écart au bout de 15 ans de métier avec leurs collègues du second degré est de 2 700 euros par an (225 euros par mois), bien qu'ils passent davantage d'heures avec les élèves.

Le SNUipp-FSU demande au ministère de vraies mesures de rattrapage et leur programmation. Même métier, même dignité. Il faut que cette nouvelle indemnité atteigne 1200 euros par an, soit 100 euros par mois, à l'instar de l'indemnité perçue par les enseignants du second degré. De plus, les avancements dans la carrière doivent permettre que tous les professeurs des écoles terminent leur carrière à l'indice le plus élevé, soit aujourd'hui 2 980 euros nets par mois. .

Enfin, cette nouvelle indemnité de 400 euros annuels ne compense qu'en partie la perte de pouvoir d'achat suite aux blocages des salaires des fonctionnaires depuis 2011 et que le gouvernement entend poursuivre, de manière inacceptable, en 2014

Respecter les droits des personnels

Dans le premier degré particulièrement, les droits des personnels (mutations, temps partiels, disponibilités, formations, indemnités diverses...) sont attaqués, c'est inacceptable. Pour permettre une plus grande souplesse lors de l'octroi de ces demandes et pour mieux assurer les remplacements (situation tendue ces six derniers mois : de multiples collègues non remplacés dans le premier degré !), il est nécessaire d'ouvrir les postes nécessaires (la question d'un appel à la Liste Complémentaire est posée...).

Respecter les droits syndicaux

Dans le premier degré encore, le droit syndical a été mis à mal durant ces dernières années : Service Minimum d'Accueil, limitation du droit d'accès aux Réunions d'Information Syndicale, aux stages syndicaux voire aux congrès départementaux. Autant de barrages mis entre les collègues et leurs droits à s'informer, s'organiser, se mobiliser. Sans attendre, le SNUipp-FSU exige l'ouverture de discussions sur le droit syndical permettant à nouveau la tenue des RIS sur le temps élèves, la fin de l'entrave au droit de grève suite à la loi instituant le droit d'accueil (SMA) et le respect complet de tous les droits syndicaux. Le SNUipp-FSU s'adressera de nouveau au ministre pour que le décret fonction publique se décline dans l'éducation nationale : la tenue des RIS sur le temps élèves doit être possible, le SMA doit être supprimé, les représentants dans les instances doivent pouvoir bénéficier de tous leurs droits. Nous rappelons que le paritarisme est toujours remis en cause : dans le premier comme dans le second degré, limitation de la participation des suppléants aux CAPD et CTSD, consultation formelle sans prise en compte de l'avis des personnels, ... Le SNUipp-FSU demande que le paritarisme retrouve tout son sens et sa place dans le fonctionnement de notre ministère, des rectorats et des directions départementales.

AVS

Le premier ministre vient d'annoncer des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS). 28 000 AVS en contrat d'Assistant d'éducation passeront progressivement en CDI à partir de la rentrée 2014. Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3 000 contrats arrivant à terme au cours de cette période.

Les 26 000 EVS, sous Contrats Uniques d'Insertion et exerçant aussi les missions d'AVS, non concernés par cette mesure, verront eux leur temps de formation doublé, passant de 60 à 120 heures. Ils pourront ainsi valider une partie du futur diplôme d'Etat, qui sera créé au cours de l'année 2014.

Par ailleurs, le ministère a annoncé pour la rentrée 2013, le recrutement de 8000 AVS sous contrat aidé et 350 sous contrat d'assistant d'éducation.

Ces mesures permettent à plus de la moitié des personnels concernés de sortir de la précarité. Le SNUipp se félicite également que des mesures transitoires soient prises dès cette rentrée, conformément à sa demande. Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Elles n'envisagent cependant pas la création d'un corps de la Fonction Publique.

Un certain nombre de points restent en outre à préciser, concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail. Par ailleurs, le recrutement sous contrats aidés, majoritaire dans le primaire (65%) perdure sans perspectives claires d'emploi pérenne.

Le SNUipp demande que des discussions s'ouvrent sans tarder pour suivre la mise en place du nouveau dispositif et donner les garanties nécessaires aux personnels concernés.

Jérôme CLAD, secrétaire départemental du SNUIPP

Restructuration du réseau des établissements : suite et fin ?



Sujet récurrent, sensible s'il en est, véritable serpent de mer qui secoue le landerneau ardennais de l'éducation depuis de nombreuses années, cette restructuration du réseau des établissements dans le département trouvera-t-elle enfin un épilogue satisfaisant pour toutes les parties concernées avant la fin de cette année 2013 ?

Après les fermetures au coup par coup des sites voire des collèges de Monthois, Machault, Margut, Mautbert-Fontaine, Mouzon, Chaumont-Porcien, Frénois à Sedan, après la fusion des collèges Aristide Briand et George Sand à Revin, après l'échec en 2006 du projet du Président du Conseil Général qui proposait la suppression de 7 sites et de 3 collèges contre la construction d'un seul à Renwez, après un report du projet de transfert de l'enseignement général du lycée de Bazeilles vers celui de Pierre Bayle consenti en avril 2012, élections présidentielles obligent..., c'est une feuille de route sans équivoque que s'est vu confier Monsieur le Directeur académique lors de sa nomination en mai 2012, affichant clairement l'objectif immédiat de fermeture des petits sites de 3 collèges multi sites (celui de Signy-le-Petit/Liart ou l'exception ardennaise étant miraculeusement épargné...) et de la filière L du lycée Vauban de Givet jugée à trop faible effectif ainsi que celui du transfert définitif de l'enseignement général de Bazeilles vers Sedan...

À l'issue d'une année scolaire bien chaotique où consultation et concertation n'auront été que déclarations d'intention et vains mots..., la table ronde qui a finalement réuni tous les partenaires concernés le mercredi 3 juillet dernier au Rectorat en présence de Monsieur Bernard Lejeune, chef de cabinet du Ministre et

Monsieur Benoît Pichard, directeur de cabinet, a permis d'échanger un certain nombre d'arguments, d'arrêter certaines décisions (« transfert des séries générales du lycée de Bazeilles vers celui de Sedan avec la création d'un pôle académique « hôtellerie-restauration-tourisme » autour du lycée des métiers de Bazeilles », « maintien de la filière littéraire du lycée Vauban de Givet pour la prochaine rentrée scolaire » et renvoi aux « conseils d'administration des collèges de Grandpré-Buzancy et Vouziers-Le Chesne » de la décision de « l'organisation pédagogique qui leur paraît la plus adaptée entre chacun des sites pour l'année scolaire prochaine¹ ») et de proposer la poursuite de la réflexion sur l'offre de formation de la Pointe du département et « la carte de l'ensemble des collèges ardennais ». À cet effet, deux groupes de travail, réunissant « les collectivités territoriales, les communes compétentes, les organisations syndicales d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves », seront installés par Monsieur le Recteur dès la rentrée et devront « rendre leurs conclusions avant la fin du mois de décembre 2013. »

Le SNES Ardennes a pris acte de ces décisions et propositions (cf. communiqué de presse ci-dessous) et participera aux travaux de ces commissions en veillant à ce que le service public d'éducation permette à tous les élèves le même accès à une offre de formation de proximité et de qualité égale partout sur le territoire.

Karine Fuselier, secrétaire départementale du SNES

¹ À Grandpré-Buzancy, le CA a voté le transfert des enseignements du mercredi matin de Buzancy à Grandpré ; à Vouziers-Le Chesne, le maintien des

Communiqué de presse suite à la réunion du mercredi 3 juillet 2013



Le SNES Ardennes prend acte des décisions prises et des propositions faites à l'issue de la réunion du mercredi 3 juillet 2013 qui s'est tenue au Rectorat de l'académie de Reims au sujet du lycée de Givet, du lycée de Bazeilles et des collèges multi sites Grandpré/Buzancy et Vouziers/Le Chesne.

Il se félicite du maintien, pour la prochaine rentrée scolaire, de la filière L au lycée Vauban de Givet, accompagné de la dotation permettant son bon fonctionnement mais il regrette que tel n'ait pas été le cas au lycée Jean Moulin de Revin où l'ouverture de cette même filière devra se réaliser à moyens constants (= sans dotation complémentaire), entretenant ainsi une mise en concurrence entre les deux établissements et un climat peu favorable pour l'heure à « un travail commun qui doit être encouragé entre les équipes pédagogiques »... À cet égard, la section départementale espère que le projet de Pôle Langues trouvera tous les soutiens nécessaires à sa mise en œuvre afin qu'il devienne un véritable atout pour cette partie du territoire, et que la réflexion sur une éventuelle collaboration entre ces deux établissements s'inscrive bien dans la visée d'y conforter la série littéraire et non de réaliser des économies d'échelle aux dépens de la complétude de l'offre de formation générale du lycée de Givet.

Concernant le lycée de Bazeilles et le transfert de ses séries générales vers le lycée Pierre Bayle de Sedan, le SNES Ardennes continue à dénoncer la brutalité du modus operandi adopté au cours de cette année scolaire ainsi que le mépris affiché pour tous les opposants à ce projet (représentants des personnels enseignants et non enseignants, représentants des parents et des élèves, élus...) et s'interroge sur les conditions d'études et d'apprentissages qui seront offertes aux élèves au lycée Pierre Bayle où

les effectifs, en Seconde notamment, seront de 35 par classe en moyenne. Il s'inquiète de l'avenir même du lycée de Bazeilles dans sa seule composante désormais « hôtellerie-restauration-tourisme » et sera particulièrement vigilant quant à son évolution.

Concernant les collèges multi sites Grandpré/Buzancy et Vouziers/Le Chesne, au vu des nombreux dysfonctionnements constatés et dénoncés au cours de cette année scolaire, la section départementale ne peut se satisfaire du renvoi vers les Conseils d'Administration et aux « propositions » qu'ils auraient « déjà avancées », toutes ayant été rejetées lors des réunions précédentes de cette instance... Elle souhaite que « l'organisation pédagogique » qui sera arrêtée mercredi prochain se définisse dans l'intérêt de toutes les parties représentées et dans un climat apaisé.

.../...

C'est en effet à cette seule condition que pourra se rouvrir le dossier de la restructuration du réseau des collèges dans le département et qu'une réflexion globale sur l'ensemble de la carte de ces établissements, associant tous les acteurs, pourra être menée.

Le SNES Ardennes se félicite de cette initiative et participera aux groupes de travail qui seront mis en place au mois de septembre, pour une évolution structurelle raisonnée et raisonnable, offrant à tous les élèves la meilleure qualité d'enseignement partout sur tout le territoire.

Pour le Bureau du SNES Ardennes,
Karine Fuselier, secrétaire départementale



Au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)

Jérôme CLAD (Titulaire / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr ; j.cd@voila.fr
Karine FUSELIER (Titulaire / SNES)	s2ard@reims.snes.edu ; karine.fuselier@reims.snes.edu
Arnaud LAMBERT (Titulaire / SNEP)	S2-08@snepfsu.net
Vincent MAHUT (Titulaire / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr ; mahutvincent@free.fr
Sophie CZAMAR (Suppléante / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr ; sofcis@free.fr
Nicolas HANNIER (Suppléant / SNES)	s2ard@reims.snes.edu
Benoît HUBERT ((Suppléant / SNEP)	benoit.hubert@snepfsu.net
Laetitia MESSAOUDI-NOBEL (Suppléante / SNES)	s2ard@reims.snes.edu

Au CDEn (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

Jérôme CLAD (Titulaire / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr ; j.cd@voila.fr
Ben Ali FOUGHALI (Titulaire / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr
Karine FUSELIER (Titulaire / SNES)	s2ard@reims.snes.edu ; karine.fuselier@reims.snes.edu
François JACOTTIN (Titulaire / SNEP)	s2-08@snepfsu.net
Laetitia MESSAOUDI-NOBEL (Titulaire / SNES)	s2ard@reims.snes.edu
Xavier DUMONT (Suppléant / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr
Vincent MAHUT (Suppléant / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr ; mahutvincent@free.fr
Nicolas HANNIER (Suppléant / SNES)	s2ard@reims.snes.edu
Arnaud LAMBERT (Suppléant / SNEP)	s2-08@snepfsu.net
Marie-Madeleine DORKEL (Suppléante / SNES)	s2ard@reims.snes.edu

Au CHSCTD (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental)

Corine BARÉ (Titulaire / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr
Karine FUSELIER (Titulaire / SNES)	s2ard@reims.snes.edu ; karine.fuselier@reims.snes.edu
Frédéric RINGAUD (Titulaire / SNUEP)	Frederic.Ringaud@ac-reims.fr
Véronique KARIK (Suppléante / SNUACTE)	Veronique.Karik@ac-reims.fr
Nadine KRANTZ (Suppléante / SNES)	s2ard@reims.snes.edu
Arnaud LAMBERT (Suppléant / SNEP)	s2-08@snepfsu.net

À la CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale)

Corine BARÉ (Titulaire / SNUIPP)	snu08@snuipp.fr
Frédéric GRONOS (Titulaire / SNUACTE)	Frederic.Gronos@ac-reims.fr
Arnaud LAMBERT (Titulaire / SNEP)	s2-08@snepfsu.net
Karine FUSELIER (Suppléante / SNES)	s2ard@reims.snes.edu ; karine.fuselier@reims.snes.edu
Véronique KARIK (Suppléante / SNUACTE)	Veronique.Karik@ac-reims.fr



Insultes, agressions, accidents corporels... Votre protection contre les risques de votre métier ne supporte aucune faiblesse. L'Autonome de Solidarité Laïque œuvre depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'Éducation Nationale. En partenariat avec la MAIF, l'**Autonome de Solidarité Laïque** propose :

L'OFFRE METIERS DE L'EDUCATION

- ▶ Défense de vos droits et responsabilités,
 - ▶ Protection des dommages corporels,
 - ▶ Soutien moral, psychologique, financier dans les cas exceptionnels

◆ Quelques exemples dans les Ardennes (une soixantaine de dossiers chaque année) :

- Agression par un élève ou un parent,
- Accusation mensongère,
- Remise en cause des pratiques professionnelles.

◆ Comment adhérer ?

- Par Internet
 - www.autonome-solidarite.fr
 - www.maif.fr
- Sur place
 - ASL 08 - 38 Rue du Petit Bois 08000 Charleville-Mézières : 03-24-33-56-24
 - MAIF - 43 Rue Madame de Sévigné 08000 Charleville-Mézières : 03-24-56-57-50

◆ A quel prix pour un an ?

- 34,50 € pour les assurés MAIF
- 39 € pour les non-assurés MAIF

EPS : rentrée sportive en perspective !



Certains gymnases étant réquisitionnés pour le festival des marionnettes et d'autres encore en travaux, l'accès aux installations sportives carolomacériennes pose à coup sûr un certain nombre de problèmes d'organisation de rentrée aux équipes EPS des établissements du chef-lieu !

Ces problèmes, s'ils ne sont que passagers, viennent s'ajouter à la décision de la ville de facturer aux collègues l'accès aux installations. Même si le coût sera pris en charge par le conseil général, les possibilités d'adaptations et la liberté pédagogique en seront forcément réduites.

Mais bien plus problématique et inquiétante est la situation des TZR du département, directement liée à celle de la multiplication des compléments de service. La répartition de ces derniers aura fait l'objet de véritable feuilleton de l'été, débutant dès le mois de mai lorsque le DASEN ferme d'autorité çà et là des classes, multipliant ainsi le nombre de collègues contraints à « voyager » d'un établissement à l'autre. Nombre d'entre eux ont depuis subi d'incessants changements concernant leurs destinations et le nombre d'heures à y faire, au gré des décisions de l'administration et des petits arrangements entre certains chefs d'établissement !

Comment dans ce cas renseigner les collègues et les équipes EPS afin d'organiser au mieux la rentrée

(emplois du temps, occupation des gymnases, projets divers...), des « rebondissements » ayant encore lieu fin août ?

Évidemment les TZR sont eux aussi victimes de cette situation, récupérant les « restes » et se trouvant dans la totale incertitude au moment de saisir leurs vœux fin juin.

Plus préoccupante encore est la réduction de leur nombre : on note pas moins de 5 départs de cette fonction pour une seule arrivée, soit 4 TZR en moins en EPS pour les Ardennes ! La notion de zones géographiques risque de ne plus représenter grand-chose... Bien que nous constatons le manque criant de TZR pour assurer la continuité du service public d'éducation ces dernières années, les services rectoraux, interpellés sur le sujet, continuent à considérer l'EPS comme une discipline en surnombre, bien dotée en remplaçants comparativement à d'autres matières... alors, ne nous plaignons pas ! En cette rentrée 2013, si personne n'est irremplaçable, tout le monde ne sera pas remplacé !

Où que vous soyez (si vous le savez déjà), bonne rentrée, bon courage !

Arnaud Lambert
secrétaire départemental du SNEP

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LES SITES SUIVANTS:

site de la FSU 08
sd08.fsu.fr

SNUIPP :
snu08.free.fr

SNES :
www.reims.snes.edu

SNEP :
www.snepfsu-reims.net

Document non contractuel - Crédit photo : Thinkstock - Mai 2011



NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MN

Crédit Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 26 4.

Journée de mobilisation contre la réforme des re- traites

Les organisations syndicales de la Fonction publique : CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, s'engagent résolument contre ce projet et appellent à la journée d'action inter-professionnelle du 10 septembre, pour mettre un coup d'arrêt à cette nouvelle attaque de nos droits à la retraite.

rendez-vous à 13h30 Place Ducale à Charleville-Mézières, pour un grand rassemblement suivi d'une manifestation jusqu'à la Préfecture

Si vous désirez nous contacter et/ou participer à l'animation de la vie syndicale départementale, écrivez-nous

par mail à **fsu08@fsu.fr**
par courrier au **48 Rue Victor Hugo**
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au **03 24 33 14 14** (de préférence le mercredi après-midi).